



ETIQUETTES, CARTELS ET NOTICES DANS UN MUSEE DE FRANCE



1998

Que ce soit pour une présentation permanente ou temporaire, l'identification de l'objet, voire son interprétation, constitue un impératif. Mal nécessaire pour certains, élément de médiation pour d'autres, l'écrit dans l'exposition ne peut être laissé au hasard. Cette fiche vise à rappeler au lecteur que la réalisation des étiquettes requiert du temps, comme tous les autres textes affichés dans les expositions. Nous garderons le terme « étiquettes », bien que l'usage dans de nombreux musées de beaux-arts soit de les appeler « cartels » et que dans certains musées de sciences humaines le terme couramment employé soit « notices ». Les étiquettes font partie de cet ensemble qu'est l'écrit dans l'exposition. En réalité, plutôt que de parler d'écrit, il est préférable d'employer le terme scriptovisuel, car un texte affiché est d'abord vu, comme une image, puis lu. Leur exécution demande des compétences variées dans le domaine de la mise en texte, de la mise en forme et de la mise en place.

La mise en texte

Elle revient au premier chef à l'équipe de conservation, la connaissance du sujet étant un préalable obligé. Elle commence par la définition des objectifs de communication, c'est-à-dire par le choix du niveau d'interprétation de l'étiquette (uniquement pour identifier, *étiquette autonome*, ou décrire, expliquer, être une aide à l'interprétation, *étiquette prédicative*). Vient ensuite la rédaction proprement dite. Clarté, concision, phrases simples et courtes, reformulation sont des gages d'intelligibilité. Ces points sont d'autant plus importants que le texte d'une étiquette ne devrait pas compter, titre compris, plus d'une cinquantaine de mots en moyenne.

La relecture, voire la réécriture, par un spécialiste en communication est souhaitable, car l'étiquette sera lue par des visiteurs non spécialistes.

La mise en forme

Le choix des caractères (police), de leur épaisseur (graisse), du corps (en points), de l'empattement, du support, de la couleur, etc., tous ces paramètres contribuent à la lisibilité du texte. Il en va de même de la ponctuation, de la longueur des lignes, de la construction des paragraphes et de leur hiérarchisation. Aujourd'hui, grâce au traitement de texte, il est possible de disposer rapidement d'échantillons du modèle proposé afin de tester sa lisibilité et naturellement son intelligibilité auprès de visiteurs.

Si le graphisme possède une valeur esthétique, il ne doit pas être une entrave à la lecture, et le respect du concept muséographique en sera le garant.

La mise en place

Le positionnement de l'étiquette ne se fait pas à la dernière minute. Il appelle une réflexion comme tous les autres éléments de la muséographie. Proche de l'objet, vue avec lui, ne le masquant pas et n'étant

pas masquée par lui, on la disposera, autant que possible, toujours du même côté de l'objet, plus bas que l'axe de vision, à environ 1,30 m de hauteur. En revanche, si elle est fixée plus bas, elle gagnera en lisibilité en étant légèrement inclinée. La régularité de son positionnement la fera disparaître psychologiquement tout en facilitant le processus de lecture.

Pour qu'elle soit visible, l'étiquette ne peut se trouver dans l'ombre, voire dans l'obscurité, mais cela ne veut pas dire qu'elle aura obligatoirement son propre éclairage.

Le bon sens doit là aussi prévaloir.

Remarques

Il est possible d'utiliser des étiquettes collectives pour de petits objets, sans pour autant dépasser quatre à cinq objets, les allers-retours constants étiquettes / objets étant un facteur de fatigue visuelle supplémentaire. Les objets seront alors repérés par un petit plot numéroté. La silhouette dessinée des objets, ou leur photographie, à même l'étiquette, peut également être envisagée.

La diversité des publics, non seulement les étrangers mais aussi les myopes et les aveugles, nous amène à une plus grande réflexion, notamment en ce qui concerne la mise en forme (caractères différents) et la mise en place (emplacement, régularité, etc.).

**Exemple du passage d'une étiquette autonome (1 à 4)
à une étiquette prédicative (1 à 5) en grandeur réelle.**

CMV 1	Berline de ville de Napoléon III
① Ehrler-Paris, 1867 ② Don de S.A. le prince Murat, 1927 ③	n°inv. : CC342 ④
Voiture de demi-gala commandée pour l'Empereur par l'impératrice Eugénie, et destinée aux cérémonies de l'Exposition universelle de 1867. Caractéristique des berlines de grand luxe avec suspension à 8 ressorts, cette voiture était attelée à 4 chevaux, et menée par un cocher, avec 2 laquais à l'arrière. Après 1870, l'Impératrice l'offrit au prince Murat, qui l'exposa, attelée, au château de Chambly. ⑤	

① Times New Roman, gras, 18 pts ; ② gras, 12 pts ; ④ maigre, 12 pts ; ③ maigre, 10 pts ;

⑤ Times New Roman, gras, 14 pts.